

**Nos petits et nos grands moments passent de plus en plus par nos tablettes, ordinateurs et smartphones. Ces outils changent notre vie quotidienne. Et s'ils pouvaient aussi nous simplifier la banque ?**

Comme vous, le Crédit Agricole sait reconnaître un vrai progrès quand il en voit un.

Pour valider une opération, souscrire à un produit ou un service<sup>(1)</sup>, vous pouvez désormais signer directement sur tablette dans votre agence.

Comme le relevé bancaire électronique, ce n'est pas seulement une économie de papier, c'est, en plus, une solution sûre et un gain de temps.

Alors papier ou tablette ? À vous de choisir... N'hésitez pas à en parler à votre conseiller.

**Comment fonctionne ce service ?  
Quelles sont les modalités d'utilisation ?  
Quels mécanismes de sécurité pour me protéger ?**

Vous pouvez poser ces questions à votre conseiller ou trouver des réponses complémentaires sur

[www.ca-anjou-maine.fr/signature-electronique.html](http://www.ca-anjou-maine.fr/signature-electronique.html)

(1) Sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité et que les opérations entrent dans le périmètre retenu par la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine. La réalisation en agence d'opérations sous forme électronique est accessible aux clients titulaires de comptes ouverts dans les livres de la Caisse Régionale bénéficiant d'un accès au service Crédit Agricole en Ligne (CAEL) et dont le dossier est complet et à jour de toutes les pièces justificatives : clients personnes physiques capables agissant à titre particulier ou à titre professionnel, le cas échéant à leurs mandataires habilités, et les clients personnes morales par l'intermédiaire de leur représentant légal et, le cas échéant, de toute personne physique dûment habilitée par pouvoirs bancaires.

(2) Modalités applicables aux opérations sous forme électronique réalisées en agence.

(3) Pour les Particuliers et les Professionnels, l'accès au service Crédit Agricole en Ligne - option consultation est gratuit et illimité, hors coûts d'accès et/ou de communication du fournisseur d'accès Internet. Pour les entreprises, l'accès au service CAEL est facturé selon les conditions tarifaires en vigueur applicables, hors coûts d'accès et/ou de communication du fournisseur d'accès Internet.

Les documents originaux sous forme électronique seront consultables par le client à J+1 à compter de leur création et pour une durée conforme au délai légal propre à l'opération concernée.



Le bon sens a de l'avenir

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 736 - Siège social - 77 avenue Olivier Messiaen - 72083 LE MANS CEDEX 9 - 414 993 998 RCS LE MANS - 01/2016.



**Innovation**

**LA SIGNATURE SUR TABLETTE EN AGENCE**



**+ simple + efficace + rapide + écolo gique : signez vos opérations et vos contrats sur tablette en agence.**



## SIGNER SUR TABLETTE : DES AVANTAGES BIEN CONCRETS.

**Au Crédit Agricole, les innovations technologiques sont adoptées si, et seulement si, elles sont utiles à nos clients.**

- **Sécurité** : le Crédit Agricole utilise des procédés techniques reposant sur des systèmes de certification électronique sécurisés.
- **Efficacité** : oubliés les soucis d'impression. Les documents signés sur tablette sont disponibles dans votre banque en ligne.
- **Simplicité** : tous vos documents importants sont stockés en ligne. Vous n'avez plus de classement papier à effectuer.
- **Écologique** : ce système réduira, à terme, la consommation de papier de plusieurs millions de feuilles par an.

## QUEL MODE D'EMPLOI :

**Votre conseiller Crédit Agricole vous proposera de signer des opérations courantes ou des contrats directement sur tablette<sup>(1)</sup>.**

**1 Votre conseiller vous présente le nouveau service.**

Après avoir justifié de votre identité, vous signez les conditions d'utilisation du service<sup>(2)</sup>.

**2 Une fois votre entretien avec votre conseiller terminé, vous prenez connaissance du document qui s'affiche et vous signez directement sur la tablette au moyen du stylet.**

**3 Le document signé est disponible** en format PDF sécurisé, sur votre banque en ligne dans votre espace e-Documents. Le document électronique signé en agence remplace le document en version papier.

**4 Quand vous souscrivez un nouveau produit ou service, les conditions de rétractation ou de renonciation sont les mêmes** que pour un contrat papier.

### **i BON À SAVOIR**

#### **OÙ SONT RANGÉS MES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES ?**

Ils sont stockés dans votre banque en ligne Crédit Agricole, rubrique e-Documents.

Vous les trouverez sur [www.ca-anjou-maine.fr<sup>\(3\)</sup>](http://www.ca-anjou-maine.fr).

### **i BON À SAVOIR**

#### **UN NOUVEAU SERVICE, MAIS POUR QUELLES OPÉRATIONS ?**

- Virement interne ou externe, virements permanents.
- Demande d'émission de chèque de banque et remise de carte ou de chéquier.
- Souscription et modifications de produits d'assurance.
- Souscription aux livrets d'épargne, aux Plans d'Épargne Logement...

Dans votre agence Crédit Agricole, le nombre des contrats et documents disponibles au format électronique évolue en permanence. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

